

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS DU 05 JANVIER 2023

Le cinq janvier deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Palais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le trente décembre deux mil vingt-deux et transmise par voie électronique le trente décembre deux mil vingt-deux et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mr MASSONDO Charles, Mme DAGUERRE Mayie, Mr DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, Mr BOURDE Arnaud, Mme LEGARTO Monique, Mme HAGET Marguerite, Mr CHRISTY Robert, Mr ETCHEPAREBORDE Arnaud, Mr AYCAGUER Pettan, Mme EYHERABIDE Marie, Mr GARICOITZ Daniel, Mme AROTCE Marie-Noëlle, Mr ASTABIE Arnaud.

Absents : Mr ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul, Mme BAUMGARTH Florence, Mr LABORDE Arnaud, Mme VIVIER Karine, Mme PREBENDE Amaia.

Absents mais ayant donné pouvoir :

Mr ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul donne pouvoir à Mme DAGUERRE Mayie
Mme BAUMGARTH Florence donne pouvoir à Mme CURUTCHET Marie-Jeanne
Mr LABORDE Arnaud donne pouvoir à Mme LEGARTO Monique,
Mme VIVIER Karine donne pouvoir à M. MASSONDO Charles,
Mme PREBENDE Amaia donne pouvoir à M. AYCAGUER Pettan.

Secrétaire de séance : Mme LEGARTO Monique

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 03 novembre 2022
- Convention de mise à disposition de personnel communal au Sirp Ikas Bidea
- Demande de subvention pour le projet d'aménagement de l'Avenue de Navarre
- Aménagement du Musée de Basse-Navarre dans Bideak : contrat de maîtrise d'œuvre
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- Délégation du conseil municipal à Mr Le Maire : souscription d'un emprunt
- Etude Audap : décision d'engager une étude urbanistique
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil que la question relative à la délégation du conseil municipal à Mr Le Maire : souscription d'un emprunt est retirée de l'ordre du jour car nous n'avons pas à ce jour suffisamment d'éléments pour la présenter.

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 03 novembre deux mil vingt-deux.

1. DÉLIBÉRATION N° 05012023-1 - Convention de mise à disposition de personnel communal au Sirp Ikas Bidea

Mr Ayçaguer Pettan informe le conseil municipal que la secrétaire actuelle a mis fin à ses fonctions au SIRP IKAS BIDEA.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition un agent communal pour occuper ce poste.

La convention précise les modalités et notamment la prise en charge par le SIRP IKAS BIDEA de la rémunération et des charges sociales versées par la Commune de Saint-Palais au prorata du temps de mise à disposition.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention tel que présenté et autorise le Maire à signer la convention.

1. DÉLIBÉRATION N° 051012023-2 - Demande de subvention pour le projet d'aménagement de l'Avenue de Navarre

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental envisage de rénover l'Avenue de Navarre, en créant notamment des dispositifs de sécurité pour ralentir la circulation. Aussi, la commune de part ces travaux souhaite doubler la voie routière d'une voie cyclable et piétonne séparée.

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi et que la dépense a été évaluée à 328 800,00 € H.T. Le projet d'investissement se décompose ainsi :

Dépenses HT			Recettes HT	
Travaux			Aides publiques	
	Travaux aménagements	Piste Cyclable	<i>Etat (DETR)</i>	67 560,00 €
Trottoirs	21 500,00 €	149 700,00 €		
Eaux pluviales	26 720,00 €	- €	<i>Syndicat des Mobilités</i>	50 670,00 €
Voirie	111 680,00 €	19 200,00 €	<i>Département</i>	98 840,00 €
			AUTOFINANCEMENT	
<i>Sous-Total 1</i>	<i>159 900,00 €</i>	<i>168 900,00 €</i>	- Fonds propres	
			- Emprunts	111 730,00 €
Autres dépenses (selon opération)				
Total dépenses	328 800,00 €		Total recettes	328 800,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel tel que présenté. Il sera sollicité de l'Etat, du Département et du Syndicat des mobilités le maximum de subventions possible pour ce type d'opération et décide de lancer la consultation de procédure adaptée avec publicité

2. DÉLIBÉRATION N° 051012023-3 - Aménagement du Musée de Basse-Navarre dans Bideak : contrat de maîtrise d'œuvre

La consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre en conception réalisation avait été lancée.

La mission consiste en la conception-réalisation :

- d'un mobilier scénographique, pour déménager le musée de Basse Navarre (liste des œuvres, salles et sections du récit fourni par la maîtrise d'ouvrage associée) lors de la notification.
- d'un aménagement des salles d'expositions permanentes et temporaires dans le respect du bâtiment rénové existant, aux normes environnementales et écologiques en vigueur.
- de la modification de la sécurisation du site et/ou au plus près des objets et des œuvres
- de l'éclairage d'ambiance et scénographique
- du climat en fonction de la conservation préventive des objets

Suite à l'ouverture des plis, il a été demandé à une entreprise de porter des compléments d'informations à son offre.

3. DÉLIBÉRATION N° 05012023-4 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent sur :

- Opération 111 – compte 2152 « Installations de voirie» Monsieur le Maire à signer la convention cadre de financement présentée.

4. DÉLIBÉRATION N° 05012023-5 - Etude Audap : décision d'engager une étude urbanistique

Mr le Maire rappelle la mission confiée à l'AUDAP qui consistait à accompagner les élus du conseil municipal dans la lecture de leurs besoins et enjeux d'urbanisation. Cette mission financée par la CAPB a été effectuée sous forme de 2 ateliers. L'un le 19 octobre 2022 et le second le 09 décembre 2022.

Au terme des travaux de ces ateliers ont été proposés des éléments de programmes, de formes urbaines et de phasage possible.

A présent, il est proposé au conseil municipal d'aller plus loin et d'engager une étude urbanistique en établissant un cahier des charges et en s'appuyant notamment sur les compétences du service ingénierie dédiée aux communes de la CAPB pour l'établir. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'engager cette étude.

5. Compte-rendu des commissions

- Commission Santé – Social -CCAS :

- CCAS : Le CCAS s'est réuni récemment. L'ensemble des conseillers municipaux y ont été invités.

Les associations travaillant à Saint-Palais sur l'accompagnement des migrants ont présenté leurs actions. Les migrants seront reçus en mairie pour une présentation de la ville. L'association l'Étincelle 64 a présenté ce projet dans le département.

Le compte administratif présente un excédent prévisionnel qui sera reporté sur le prochain budget. Il sera précisé dans le prochain budget des modalités de répartition de cet excédent.

- Association Adin Ederra : Cette association connaît quelques difficultés en termes de ressources humaines. Il a été décidé en conseil d'administration de louer une flotte automobile de 20 véhicules pour faciliter les recrutements. Un rapprochement avec l'association Laguntza d'Hasparren est également à l'étude.

- IRM : une inauguration officielle sera prévue.

- Maison de la Santé : les travaux seront terminés pour l'été prochain. La livraison est prévue en octobre. A Saint-Palais comme ailleurs la démographie médicale reste assez fragile.

- Commission Travaux – Urbanisme – Environnement :

- Eclairage public :

Suite à l'appel d'offre, deux entreprises ont répondu. La Sté Photon Group a été retenue pour un montant de 15 876,00 €. TE 64 est informé du choix de la société. Après plusieurs échanges TE 64 nous informe que la commune de Saint-Palais a effectué en 2003 un transfert de compétences optionnelles dans la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs d'éclairage public. Une réunion est prévue dans les prochains jours.

- Projet d'urbanisation :

Sud Ouest Village a déposé un permis d'aménager pour 12 lots à bâtir. Des projets sur divers bâtiments anciens sont envisagés dans le centre de Saint-Palais.

Une réunion de la commission est prévue le 11 janvier prochain.

- Carrefour Centre hospitalier :

Une réflexion est menée sur ce carrefour en concertation avec la mairie d'Aicirits-Camou-Suhast et les services de l'Agence Technique.

- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :

- Voyage scolaire à Rome :

Les enseignants du collège d'Amikuze souhaitent organiser un voyage à Rome. Une demande de participation à la mairie est envisagée pour les enfants domiciliés à Saint-Palais.

S'ensuit une discussion :

- pourquoi ne pas envisager de participer à hauteur de 20 € par élève et par année scolaire
- l'essor cycliste bénéficie d'une subvention pour une journée
- déjà évoqué en réunion d'adjoint/maire. Tous les motifs sont bons pour accorder des subventions mais on ne peut pas dire oui à tout le monde
- nombre d'élèves à connaître

- Match de Gala : l'Ikastola organise un match de gala de hand-ball entre Tardets et Irissarry le 14 janvier prochain à Airetik

- Eclairage Airetik : les travaux ont commencé

- Evénements à venir :

Essor cycliste le 10 février prochain

Ussp Cyclo : compétition VTT le 10 septembre

- Conseil des jeunes : Suite au courrier transmis aux collèges afin de pouvoir installer un conseil des jeunes, une réunion a été programmée le 11 janvier à 15 h 30 à la salle d'honneur

- Réunion de la commission : elle est prévue le 09 janvier

- 100 ans du fronton municipal : une réunion est prévue avec les dirigeants de la pelote et de la force basque le 02 février prochain.

- Commission vie associative et culturelle :

- Distribution des badges des conteneurs déchets : lors des permanences à la mairie 300 badges ont été distribués. Il reste environ 500 badges à distribuer sur un total de 1619.

- Programmation Bideak : en cours de planification de la programmation pour la période d'ouverture du site le 03 Avril. Des informations plus précises seront données dans quelques temps.

- 30 ans du jumelage avec Sangüesa : en collaboration avec Serge Labescau et Yannick Bourcier, nous sommes sur la planification du jumelage avec Sangüesa, au mois d'Avril

Une réflexion est menée sur ce carrefour et en concertation avec la mairie d'Aicirits-Camou-Suhast, les services de l'Agence Technique.

- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :

- Voyage scolaire à Rome :

Les enseignants du collège d'Amikuze souhaitent organiser un voyage à Rome. Une demande de participation à la mairie est envisagée pour les enfants domiciliés à Saint-Palais.

S'ensuit une discussion :

- pourquoi ne pas envisager de participer à hauteur de 20 € par élève et par année scolaire
- l'essor cycliste bénéficie d'une subvention pour une journée
- déjà évoqué en réunion d'adjoint/maire.
- il ne s'agit pas de dire « oui à tout le monde » mais de politique sociale pour une ouverture culturelle de nos jeunes ressortissants dont le montant restera minime
- nombre d'élèves à connaître

- Match de Gala : l'Ikastola organise un match de gala de hand-ball entre Tardets et Irrissary le 14 janvier prochain à Airetik

- Eclairage airetik : les travaux ont commencé

- Evénements à venir :

Essor cycliste le 10 février prochain

Ussp Cyclo : compétition VTT le 10 septembre

- Conseil des jeunes : Suite au courrier transmis aux collèges afin de pouvoir installer un conseil des jeunes, une réunion a été programmée le 10 janvier à 15 h 30 à la salle d'honneur

- Réunion de la commission : elle est prévue le 09 janvier

- 100 ans du fronton municipal : une réunion est prévue avec les dirigeants de la pelote et de la force basque le 02 février prochain.

- Commission vie associative et culturelle :

- Distribution des badges des conteneurs déchets : lors des permanences à la mairie 300 badges ont été distribués. Il reste environ 500 badges à distribuer sur un total de 1619.

- Programmation Bideak : en cours de planification de la programmation pour la période d'ouverture du site le 03 Avril. Des informations plus précises seront données dans quelques temps.

- 30 ans du jumelage avec Sangüesa : en collaboration avec Serge Labescau et Yannick Bourcier, nous sommes sur la planification du jumelage avec Sangüesa, au mois d'Avril

Dans la section investissement, les recettes sont de 568 K€ pour des dépenses de 1522 K€ (Remboursement prêt de 181 K€, restitution du FDC à hauteur de 120 K€ et investissements à hauteur de 1196 K€).

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève ainsi à la somme de 952 K€ et est ainsi financé à hauteur de 386 K€ par l'excédent dégagé en 2022 et vient ponctionner la trésorerie antérieure à hauteur de 566 K€.

B. BIDEAK

Les recettes au 31/12/2022 s'élèvent à 104 K€, en ce compris 94 K€ de subvention versée par la commune. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 95 K€. Une subvention complémentaire de 30 K€ devra être effectuée au titre de 2022 par la commune afin de satisfaire à la règle de l'équilibre comptable.

Les investissements s'élèvent à 5 K€. Sa trésorerie s'élève à 3 K€ contre 3 K€ au 31/12/2022.

6. Questions diverses

Mr Garicoits demande où en est la vente à l'Association Santé Services de l'ancien bâtiment scolaire. Monsieur le Maire lui répond qu'une rencontre a eu lieu récemment avec les responsables. Un projet de réhabilitation a été soumis. Ils ont confirmé leur volonté de maintenir la façade principale du bâtiment et de conserver l'aspect arborisé. Ils ont exprimé un manque de possibilité de stationnement dans l'emprise vendue. Leur projet nécessite la création de 12 places de stationnement.

Mr Garicoits précise que lors de la vente il n'y avait pas de soucis de parking.

Mr le Maire informe le conseil des prochaines dates de réunion du conseil municipal : 26 janvier, 2 mars, 13 avril, 4 mai, 1^{er} juin, 6 juillet, 7 septembre, 5 octobre, 9 novembre, 7 décembre

- Cérémonie des vœux du Maire : 27 janvier 2023 à 19 h au marché couvert. Cette année la cérémonie sera ouverte à la population saint-palaisienne

- Mairie de Bordeaux : Une invitation à Bordeaux a été adressée au conseil municipal par le Mr le Maire de Bordeaux pour les 24 mars et 25 mars. Une inscription est demandée pour le 15 février 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 43.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 05012023-1 à 05012023-5.

<u>Signature du Maire</u> :	<u>Signature du secrétaire de séance</u> :
-----------------------------	--